## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Date Heure Numéro Département(s)

12h06

18.328

DJSC

Annule et remplace

Auteur(s): Blaise Fivaz

Titre: Neuchâtel Xamax en Super League

## Contenu:

C'est un réel plaisir de savoir que le club de football phare du canton revient dans l'élite en accédant à la Super League. Cependant, ce plaisir sera quelque peu refroidi par l'ampleur des mesures qui devront être engagées en termes de sécurité-police lors de chaque match à domicile.

En effet, compte tenu des difficultés financières que rencontre le canton, des mesures de restrictions de personnel ont dû être prises, notamment par une réduction des effectifs de police. Or, ce n'est pas moins de 18 matchs de championnat qui se dérouleront à La Maladière, ceci sans compter les matchs générés par la Coupe de Suisse où, là également, nous espérons que Xamax brillera.

Au vu des missions toujours croissantes dévolues à la Police neuchâteloise, il est raisonnable de penser que des congés seront supprimés et des heures supplémentaires seront effectuées.

Dans ce cas d'espèce et à titre d'exemple, ce n'est plus un mais quatre « Spotters » qui seront dévolus à ces évènements. En outre et selon les matchs, cela nécessitera vraisemblablement la présence d'un grand nombre de policiers. Pour mémoire, lorsque Xamax évoluait à La Chaux-de-Fonds, l'effectif de police a compté jusqu'à 80-90 policiers selon la classification du match.

À titre d'exemple, mercredi 26 septembre : Xamax-Lugano, suivi de la Fête des Vendanges les vendredi 28, samedi 29, dimanche 30 septembre et, le samedi 6 octobre : Xamax-Sion.

Le Conseil d'État peut-il nous dire quel impact cela aura sur l'ensemble des missions générales de police ?

Le Conseil d'État peut-il nous confirmer que cela n'aura pas d'incidence sur la sécurité des habitants et des patrouilles dans l'ensemble du canton ?

Enfin, le Conseil d'État peut-il nous dire quel coût devra supporter le canton en heures supplémentaires ?

- Seront-elles payées ?
- Seront-elles restituées ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Blaise Fivaz

Autres signataires (prénom, nom) : Autres signataires suite (prénom, nom) : Autres signataires suite (prénom, nom) :